

Expression du Comité de Direction de l'Université de Lille sur les statuts de l'Université de Lille 2022

Date : Vendredi 16 avril 2021 à 10h00.

Objectif : Recueillir l'avis du Comité de direction sur les statuts de l'Université de Lille 2022. Cet avis sera transmis pour information au Conseil d'administration de l'Université de Lille et aux directions des écoles pour le vote sur le même texte le 22 avril 2021.

Modalités de vote :

- ✓ Question : « Il vous est demandé de vous prononcer sur les statuts de l'établissement public expérimental université de Lille » Cette même question sera celle posée au CA le 22 avril prochain.
- ✓ Réponses : Pour ; Contre ; Abstention
- ✓ Qualité de votant : Comité de direction sous la forme qu'il a dans les statuts de l'Université de Lille 2022 et en lien avec les statuts actuels de l'Université. A savoir : le bureau¹ (VP statutaires) de l'Université de Lille ; les directeurs et directrices de composantes en exercice au moment du vote.
- ✓ Représentation : en cas d'absence un directeur ou une directrice de composante à la possibilité de se faire représenter par un adjoint membre de son équipe (vice-directeur ; vice-directrice ; vice-doyen ; vice-doyenne).
- ✓ Procuration : Pas de procuration possible.
- ✓ Mode de vote : Application de vote instances de l'Université

Résultats :

Pour	Contre	Abstention
17	5	4

26 présents et votants sur 26. Aucun membre représenté.

¹ Article 6 des statuts de l'Université de Lille - ont la qualité de membres statutaires du bureau élus par le CA : Président ; 1^{er} Vice-président ; Vice-président Recherche ; Vice-président Formation ; Vice-président Relations internationales